

BURKINA FASO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE
ET DE L'ALPHABETISATION DE MASSE

DIRECTION DES ETUDES
ET DE LA PLANIFICATION

ANALYSE SECTORIELLE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE
ET DE L'ALPHABETISATION DE MASSE : PHASE I

THEME

PLANIFICATION DE L'EDUCATION

Mamoudou N. BOLY

Mai 1993

PNUD / UNESCO

SOMMAIRE

Introduction.....	1
Contexte de la planification de l'Education au Burkina..	3
Organisation pédagogique.....	8
Diagnostic.....	11
Evolution des effectifs des élèves.....	13
Evolution des effectifs des Enseignants et des écoles..	15
La déperdition scolaire.....	17
Taux des flux scolaires	19
Budget.....	20
Processus de planification	21
Elaboration du plan.....	22
Suivi et Evaluation du plan.....	23
Les contraintes	24
Propositions de solutions.....	27
Conclusion.....	29
Bibliographie.....	30
Annexe.....	31

LA PLANIFICATION DE L'EDUCATION

INTRODUCTION

Dans le contexte de sous-développement dans lequel il se trouve, le Burkina Faso a aujourd'hui, plus que jamais, besoin de planification en matière d'éducation. Face à la forte demande sociale d'éducation consécutive à une forte croissance démographique et aux ressources limitées, l'Etat est amené à programmer et à gérer de nombreuses actions de développement notamment celles relatives à l'éducation.

La planification de l'éducation comprend non seulement l'étude du système d'enseignement de la réforme des programmes, mais aussi l'organisation administrative, l'architecture scolaire, la recherche statistique, l'évaluation des résultats et la mobilisation des ressources ; ainsi le but de la planification de l'éducation est de mettre l'éducation en mesure de satisfaire de manière efficace les besoins et les objectifs des élèves et de la société. C'est pourquoi, en Juin 1990, le Gouvernement a adopté un plan "Plan d'Education de Base pour Tous" qui fixe des objectifs quantitatifs (pour passer de 31 % en 1990 à 40 % en 1996) et qualitatifs (amélioration de la qualité de l'enseignement).

Le Gouvernement s'engage à promouvoir un apprentissage qui réponde aux besoins des élèves et de la collectivité, d'améliorer l'enseignement et de développer le contenu et les méthodes dans leur contexte social, culturel, politique et économique.

Cette étude comporte quatre chapitres :

- Le premier décrit le contexte de l'étude, notamment les aspects démographique, socio-politique, économique, administratif et pédagogique.

- Dans le deuxième, on examine le diagnostic à travers trois rubriques :
 - . les objectifs du Plan d'Education de Base pour Tous de 1990 ;
 - . les différents éléments concernés par le processus et enfin ;
 - . la méthode d'élaboration du plan.

- Il est question au troisième chapitre des contraintes qui limitent l'efficacité de la planification.

- Le quatrième traite des propositions de solutions.

I. - CONTEXTE DE LA PLANIFICATION DE L'EDUCATION AU BURKINA FASO

I.1 : Données physiques, démographiques et institutionnelles

I.1.1 - Caractéristiques physiques

Le Burkina Faso étend ses 274000 km² au centre de l'Afrique de l'Ouest. C'est un pays continental sans débouché sur la mer.

Pays situé à l'intérieur de la boucle du Niger (10°-15°9 latitude Nord, 2° longitude Est,, 5°30 Ouest) le Burkina a des frontières communes avec 6 pays de l'Afrique de l'Ouest : le Niger, le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Mali.

Le Burkina est constitué par un vaste plateau latéritique d'une altitude moyenne de 300 m.

Le Burkina appartient à la zone soudanienne de climat tropical à l'exception du Nord du pays qui, au-delà d'une ligne Djibo-Dori, confine à la zone sahélienne. On distingue une saison des pluies du 15 Juin au 15 Octobre avec des brèves et violentes tornades, et une saison sèche du 15 Octobre au 15 Juin durant laquelle la température s'élève progressivement à partir de Février.

La moyenne des pluies décroît du Sud-Ouest au Nord-Est de 1300 mm à 550 mm ; la moyenne des températures croît parallèlement entre 27° et 30° à Gaoua, entre 22° et 33° à Dori.

Les cours d'eau du Burkina ont un régime tropical qui reflète le rythme des précipitations.

Du fait de son climat, la plus grande partie du Burkina appartient à la savane soudanienne (prairies de hautes herbes parsemées d'arbres : baobab, néré, karité, caïlcédrat). La forêt-galerie se rencontre surtout dans l'Est et le Sud-Ouest du pays.

Dans le Nord, la savane fait progressivement place à la steppe. Les animaux sauvages sont relativement nombreux, surtout dans la partie Sud-Est du pays (antilopes, phacochères, buffles, éléphants, hippopotames, lions).

De nombreuses études, recherches et prospections révèlent que le sous-sol burkinabè recèle une gamme variée de réserves minières (manganèse à Tambao, Or à Poura et Sebba, phosphate à Arly).

I.1.2 - Caractéristiques démographiques

Selon le recensement de 1985, la population résidente du Burkina était estimée à 7 964 705 habitants.

- Le taux d'accroissement de la population résidente est de 2,68 % par an.
- Le taux d'accroissement naturel étant de 3,21 pour cent.
- Le taux de natalité est passé de 46 pour mille en 1975 à 49,6 pour mille en 1985.
- Le taux de mortalité est passé de 24 pour mille à 17,5 pour mille en 1985.

En 1985, la répartition par âge était la suivante

- moins de 15 ans : 48,4 %
- 65 ans et plus : 4 %

Le français est la langue officielle. Il existe une soixantaine de langues nationales dont les plus usitées sont le mooré, le dioula et le fulfuldé.

La population résidente du Burkina Faso est très inégalement répartie selon les provinces et le degré d'urbanisation. Les densités varient entre 11 habitants au Km² (Gourma-Tapoa-Oudalan) à près de 400 habitants au Km² (Kadiogo). La densité moyenne était de 29 en 1985.

BURKINA FASO

Carte Administrative



--- LIMITE DE PROVINCE
• CHER LIEU DE PROVINCE

Ministère
du Plan et de la Coop

COTE D'IVOIRE

En 1985, seulement 12,7 % de la population vivaient en zone urbaine. Le taux d'urbanisation est passé de 3,7 % entre 1960 et 1975, à 10,8 % entre 1975 et 1985. Ce taux est estimé à 18,5 % en 1990.

En 1985, la proportion de la population active était estimée à 51,7 % ; la population active est surtout concentrée dans le secteur primaire. Le pourcentage des femmes dans la population burkinabè est important (51,9 %).

La population burkinabè connaît des mouvements migratoires tant internes qu'externes.

Les migrations externes touchent une grande partie la population active.

I.1.3 - Structures administratives et institutionnelles

Depuis le 11 Juin 1991, date de l'adoption de la Constitution, le Burkina vit sous le régime de l'Etat de droit; son credo est l'institution d'une politique de large rassemblement pour le développement et la démocratie.

Du point de vue administratif, le Territoire National est divisé en circonscriptions administratives qui sont :

- le Village
- le Secteur communal
- la Commune
- le Département
- la Province.

Le Burkina compte environ 7500 Villages, 102 Communes, 300 Départements et 30 Provinces.

Le Village, le Secteur communal et le Département constituent des Circonscriptions administratives déconcentrées.

La Province et la Commune constituent des collectivités territoriales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

N.B. : Les nouveaux textes concernant le découpage administratif du Territoire National sont à l'étude.

I.1.4 - Situation économique et sociale du Burkina Faso

Le Burkina Faso est essentiellement un pays de culture et d'élevage. Pour moderniser le secteur primaire, développer une industrie encore embryonnaire et élever le niveau de vie qui reste extrêmement bas, le Burkina est obligé de compter sur les aides extérieures.

L'observation du tableau ci-dessous montre la modestie de l'économie burkinabè, sa faible monétarisation et surtout son double caractère, quasi immuable dans le temps :

- économie rurale et
- économie à forts taux de marges commerciales.

L'agriculture représente près du tiers (1/3) de la production intérieure (31,7 %) et fait vivre plus de 92 % de la population burkinabè.

Cette agriculture ne bénéficie pas de conditions naturelles particulièrement favorables : le climat est sévère et les pluies se concentrent sur une courte période. La production agricole burkinabè est orientée vers les cultures vivrières. Les conditions de la production ne sont pas identiques sur l'ensemble du territoire ; on relève des différences importantes selon les régions, différences de pluviométrie, de densité de population, de rendements qui induisent des différences de cultures et de revenus.

Evolution en % de la contribution au PIB en volume
des différents Secteurs de 1985 à 1990

ANNEES	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Moyenne 1985-1990
SECTEURS							
Secteur Primaire	32	32,4	30,7	32,9	32,1	30,6	<u>31,7</u>
-Agriculture	18	19,2	17,3	19,9	18,6	17,2	18,4
-Elevage	9	8,5	8,6	8,4	8,6	8,5	8,5
-Pêche et Forêt	5	4,7	4,8	4,6	4,8	4,9	4,8
Secteur Secondaire	21,8	22,1	23,6	23,0	22,5	23,1	<u>22,9</u>
-Industrie	5,8	6	6,4	5,8	5,1	5,9	5,8
-Artisanat	8,5	8,3	8,7	8,5	8,5	8,2	8,5
-Eau-Electricité	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6
-BTP	6,9	7,2	7,9	8,1	8,2	8,3	7,8
Secteur Tertiaire	42,3	41,7	42,1	40,8	44,9	42,6	<u>41,8</u>
-Serv. Marchands	32,8	32,1	31,8	31,3	31,9	32,5	32,1
-Commerce	15,6	15,5	15,0	14,7	14,8	15,0	15,1
-Services non marchands	9,5	9,7	10,3	9,5	10,0	10,1	9,9
-Droits et taxes à l'importation	3,9	3,8	3,6	3,4	3,5	3,6	3,7
PIB	100	100	100	100	100	100	100
-PIB formel	72,2	72,8	72,7	73,3	72,9	72,8	72,8
-PIB non formel	27,8	27,2	27,3	26,7	27,1	27,2	27,2

Source : Ministère du Plan et de la Coopération

Le secteur secondaire contribue pour 22,9 % à la formation de la production intérieure brute ; mais plus de 36 % de la production de ce secteur sont constitués par les activités artisanales. Le secteur industriel moderne reste très peu développé (5,8 % soit un peu plus de 25 % de la production de ce secteur).

La balance commerciale du Burkina est structurellement déficitaire ; cela est dû à la détérioration des termes de l'échange alliée à une faible diversification des exportations et à un accroissement très sensible des dépenses de transports.

I.2. - Organisation pédagogique

Des tentatives de réforme de l'organisation et de la structure du système de l'enseignement éducatif ont été tentées mais sont demeurées sans suite.

I.2.1 - Finalités

Le droit à l'éducation est inscrit dans le Décret n° 289 bis/PRES/EN du 3 Août 1965 portant réorganisation de l'enseignement du Premier Degré qui stipule que :

"L'enseignement du Premier Degré a pour objet de donner aux jeunes voltaïques, une éducation physique, morale et intellectuelle afin de développer harmonieusement leur personnalité et de les préparer à bien accomplir leurs tâches futures d'hommes, de travailleurs et de citoyens".

Cet enseignement est "dans les limites des possibilités d'accueil, obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six à quatorze ans révolus".

Dans le cadre de la réforme du système éducatif global expérimenté entre 1979 et 1984 des objectifs de démocratisation, d'adaptation aux besoins socio-économiques et de promotion de la culture nationale ont été affirmés.

Ce qui semble tenir lieu de politique officielle, c'est ce passage du Plan Cadre de 1967 :

"Dans les circonstances actuelles, en raison de la limitation très stricte des ressources humaines et financières que la nation peut consacrer à son enseignement, l'éducation demeure un bien coûteux et rare, dont tout le monde ne peut disposer selon ses propres besoins ou ses propres désirs. C'est pourquoi la planification de l'éducation doit porter sur l'ensemble du système éducatif et relier son développement aux besoins et aux objectifs du pays sur le plan économique et social. La croissance démographique, conjuguée avec la soif montante d'instruction, pousse des effectifs de plus en plus nombreux vers les portes de l'école. Dans l'impossibilité de les recevoir tous, il faut s'organiser pour sélectionner les meilleurs éléments et en accueillir le plus grand nombre" (p.228).

D'où l'instauration de concours d'entrée en 6e et en Seconde et d'un système d'allocations scolaires pour les élèves méritants mais d'origines sociales modestes.

I.2.2. - Organisation administrative et pédagogique

* L'enseignement du Premier Degré relève du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse ; au niveau central il relève de la Direction de l'Enseignement de Base (D.E.B) ; au niveau provincial l'enseignement primaire est administré par la Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse (D.P.E.B.A.M.).

En 1993, le Burkina compte 73 Circonscriptions d'Enseignement du Premier Degré dirigées par des Inspecteurs de l'Enseignement primaire secondés par des Conseillers Pédagogiques Itinérants et des Instituteurs Principaux.

Au niveau local, l'école est dirigée par un Directeur assumant à la fois des tâches pédagogiques et administratives.

* L'enseignement est dispensé dans des écoles publiques et privées. La langue d'enseignement est le français ; les langues nationales y sont exclues ; cet enseignement porte sur:

- l'éducation morale et civique
- la langue française

- la lecture et l'écriture
- le calcul
- l'histoire et la géographie
- les exercices d'observation
- le dessin, le chant, le travail manuel
- les activités dirigées
- l'éducation physique et sportive.

Le volume horaire hebdomadaire est de 30 h (y compris le temps des récréations : 2h 30).

L'enseignement de base comprend trois cours à deux divisions :

- le cours préparatoire (1ère et 2e années)
- le cours élémentaire (1ère et 2e années)
- le cours moyen (1ère et 2e années).

L'enseignement du Premier Degré est dispensé par :

- des instituteurs certifiés (titulaires du CAP)
- des instituteurs-adjoints certifiés (titulaires du CEAP)
- des instituteurs adjoints (sans qualification)
- des S.N.D. (Service National pour le Développement).

La formation initiale des enseignants est assurée par l'ENEP (Ecole Nationale des Enseignants du Primaire) de Loumbila la formation dure 2 ans repartis en 1ère année de formation théorique et 2ème année de formation pratique en situation réelle sur le terrain ; sa capacité est de 350 maîtres.

La formation des encadreurs pédagogiques (Inspecteurs, Conseillers Pédagogiques, Instituteurs Principaux) est assurée par la Direction de la Formation Initiale et Permanente des Personnels d'Education (DFIPPE).

II. - DIAGNOSTIC

Malgré l'augmentation des effectifs au cours de la dernière décennie (1982-1992), l'objectif, à savoir la scolarisation universelle est loin d'être atteint ; ainsi les taux de scolarisation ont passé de 16,51 % (1983) à 30,69 % (1992) ; la couverture du système est donc très faible ; ceci à cause d'une démographie à croissance rapide et des ressources limitées.

C'est pourquoi, en Juin 1990 le Gouvernement a adopté son "Plan d'Education de Base pour Tous" qui se fixe les objectifs ambitieux d'améliorer le système tant au point de vue quantitatif (pour passer de 31 % en 1990 à 40 % en 1996) que de la qualité.

II.1 - Couverture du système

II.1.1 - Les objectifs fixés en matière d'expansion se résument ainsi :

- * augmentation du taux de scolarisation de 28,86 % à 40 %
- * augmentation du taux de scolarisation des filles de 22 % à 30 %
- * formation de 3250 nouveaux maîtres dans les ENEP.

L'objectif quantitatif de 40% d'enfants à scolariser pour 1996 sera atteint par la construction des écoles, la formation des maîtres et la production de manuels scolaires.

Le programme d'expansion comprend par conséquent toute action visant l'accroissement des ressources éducatives en vue d'atteindre l'objectif de 40 % de taux de scolarisation en 1996. Les éléments de ce programme comportant cinq volets :

1) La construction et l'équipement de 4795 nouvelles salles de classes. Ce volet comporte à la fois la normalisation des écoles, la réhabilitation d'écoles en paille et la construction de classes nouvelles.

2) Le recrutement et la formation de 4795 nouveaux maîtres.

3) La construction et l'équipement de deux (2) écoles de formation des maîtres (ENEP) et de l'école de formation des Conseillers Pédagogiques et des Inspecteurs (Ecole des cadres).

4) La production et la diffusion de manuels scolaires adaptés et peu coûteux.

5) La construction de logements pour les nouveaux maîtres.

II - 1 - 2 Les éléments concernés par le processus

II 1-2-1) Evolution des effectifs

* Effectifs des élèves:

Tableau 1

Années	Garçons (G)		Filles (F)		G + F	
	Eff.	T.A %	Eff. (*)	T.A %	Eff.	T.A %
1982	141 304		82 443		223 747	
1983	158 183	11,94	92 354 (36,86%)	12,02	250 537	11,97
1984	174 968	10,61	101 764 (36,77%)	10,19	276 732	10,45
1985	198 180	13,26	115 340 (36,79%)	13,34	313 520	13,29
1986	221 969	12	129 838 (36,90%)	12,57	351 807	12,21
1987	246 116	10,88	144 318 (36,96%)	11,15	390 434	10,98
1988	258 654	5,09	153 253 (37,20%)	6,19	411 907	5,50
1989	276 559	6,92	166 769 (37,61%)	8,82	443 328	7,63
1990	293 333	6,06	179 646 (37,98%)	7,72	472 979	6,69
1991	310 762	4,48	193 652 (38,39%)	7,80	504 414	6,65
1992	324 702	8,72	205 309 (38,74%)	6,02	530 001	5,07
Période 1983/92	246 343	8,72	148 224	9,58	394 567	9

SOURCES : STATISTIQUES DEP/MEBAM.

(*) Proportion des filles sur l'effectif global entre parenthèses

L'examen de ce tableau (1) montre que la période du Plan Populaire de Développement (PPD 1984-1985) a enregistré le plus fort taux d'accroissement annuel des effectifs (Garçons = 13,26 % ; Filles 13,34 % et (G + F) = 13,29.

On observe d'autre part, une baisse continuelle et très sensible à partir de 1986 date de démarrage du second Plan Quinquennal (1986-1990) ; cela peut provenir, en partie, par la démobilisation des populations consécutive à l'essoufflement financier et à la non ouverture de tous les établissements construits durant le P.P.D.

A partir de 1988 la chute est vertigineuse et est marquée par la stagnation des effectifs.

Durant la période 1983-1992 le taux moyen annuel d'accroissement des effectifs est de 9 %.

L'évolution des effectifs des filles durant la décennie 1983-1992 est demeurée pratiquement constante (37 %) ; durant la même période leur accroissement moyen annuel a été de 9,55 % (contre 8,67 % pour les garçons) ; donc les filles restent moins scolarisées que les garçons (24,31 contre 36,78 respectivement en 1992). La faible représentativité des filles s'explique par les multiples contraintes socio-culturelles ; en effet les entraves à la scolarisation des filles sont très accentuées dans les zones rurales. Il convient donc de bien cerner ces entraves afin de mettre en oeuvre des stratégies pertinentes pour les éliminer et promouvoir ainsi la scolarisation des filles.

Abordons à présent l'évolution des effectifs des enseignants, des écoles, des classes et des taux de scolarisation (cf Tableau 2 ci-dessous).

* Effectifs des enseignants et des écoles - Ratios - TBS
(public + privé)

Tableau 2

Années	Maîtres (1)	Ecoles (1)	Classes (1)	Ratio E/M	Ratio E/C	TBS %
1982	4 099	1 037	6 883	55	32	15,75
1983	4 410 (7,59)	1 176 (13,40)	7 526 (9,34)	57	33	16,51
1984	4 329 (-1,83)	1 306 (11,05)	8 263 (9,79)	64	33	20,40
1985	5 550 (28,20)	1 537 (17,69)	9 367 (13,36)	56	33	21,61
1986	6 091 (9,75)	1 758 (14,38)	5 484 (-41,45)	58	64	23,90
1987	7 165 (17,63)	1 964 (11,72)	6 177 (12,64)	55	63	25,75
1988	8 715 (7,68)	2 108 (7,33)	6 732 (8,98)	53	61	26,44
1989	7 848 (1,72)	2 225 (5,55)	7 322 (8,76)	57	61	27,70
1990	8 572 (9,22)	2 362 (6,16)	7 928 (8,28)	55	60	28,86
1991	8 903 (3,86)	2 486 (5,25)	8 603 (8,51)	57	59	29,98
1992	8 565 (-3,60)	2 587 (4,06)	8 953 (4,07)	62	59	30,69
Moyenne	1 915	1 951	7 567	57	51	24,33

SOURCES : STATISTIQUES DEP/MEBAM.

NB : (1) Les taux d'accroissement sont entre parenthèses

E/M = Elève/Maître TBS = Taux Bruts de scolarisation

E/C = Elève/classe

*** Taux d'accroissement des effectifs des maîtres**

De 1983 à 1990, le taux d'accroissement a varié entre (-3,60 %) en 1992 et 28,20 % en 1985. Le taux négatif indique qu'il y a une baisse du nombre des enseignants pour de multiples causes (départ à la retraite, nouveaux maîtres recrutés non encore pris en compte par les statistiques, etc). On note qu'il y a eu un accroissement très élevé en 1985 ; cela est dû au recrutement des Enseignants Révolutionnaires (E.R.) et l'institution du Service National Populaire (S.N.P.).

*** Taux d'accroissement des effectifs des écoles**

Le taux a varié de 4,06 % en 1992 à 17,69 % en 1985 (fin du PPD 1984-1985). En 1992 il y a eu une baisse par rapport à 1991 relativement (4,06 % contre 5,25 % en 1991). Les raisons sont à chercher.

*** Taux d'accroissement des effectifs des classes**

Le taux a varié entre 4,07 % en 1992 et 13,36 % en 1985 ; la même tendance à la baisse observée pour les maîtres et les écoles persiste ici aussi.

*** Ratios : Elèves/Maître**

Le ratio fluctue entre 53 en 1988 et 64 en 1984 ; donc les effectifs sont assez élevés.

*** Ration : Elèves/Classe**

Le ratio varie entre 33 en 1983 et 64 en 1986 (début du Second Plan Quinquennal) ; en 3 ans ce ratio a pratiquement doublé.

En 1992, le taux d'encadrement des maîtres, c'est-à-dire le nombre d'enseignants par Inspecteur était de 130 ; ce qui est très élevé ; le ratio optimal serait de 75.

De 1983 à 1992 le rayon d'action de l'école a varié de 9 à 6km ; c'est dire qu'en 1992 l'élève avait à parcourir 6km pour rejoindre l'école. C'est dire que la distance reste très élevée et cela perturbe les acquisitions des élèves.

En 1992 l'Inspecteur avait à parcourir plus de 36 km pour rejoindre un maître ; ou vice-versa, le maître devait parcourir 36 km pour résoudre ses problèmes administratifs et professionnels.

* Taux de scolarisation

La couverture du système formel est appréciée par le taux de scolarisation.

Ce taux brut de scolarisation du Burkina a varié de 16,51 en 1983 à 30,69 % en 1992 ; c'est-à-dire qu'en 10 ans il a progressé de 14,18 ; l'évolution du taux de scolarisation est très lente et cela constitue une contrainte majeure pour le développement du pays.

On observe que les filles sont moins scolarisées (24,31 %) que les garçons (36,78 %) en 1992.

On observe d'autre part que la scolarisation dans les provinces est inégale (cf. Annexe 2).

II.1.2.3 - La déperdition scolaire

Le rendement scolaire est apprécié par la comparaison des flux d'élèves à l'entrée (input) et à la sortie (outputs) du système scolaire.

On observe que dans beaucoup d'écoles du Burkina, certains enfants inscrits à l'école ne terminent pas leur scolarité : cette interruption définitive s'appelle abandon, (y compris les renvois), à ne pas confondre avec la mauvaise fréquentation (absentéisme).

En outre, on observe qu'un élève est amené à refaire un cours parce qu'il ne remplit pas les normes (fixées par le système pédagogique) pour passer en classe supérieure : on dit qu'il redouble ; en général c'est le maître seul (ou le Conseil des maîtres) qui décide du redoublement. Un élève peut redoubler durant le cycle un certain nombre de fois (en général 2 selon son âge). C'est la combinaison des deux phénomènes (redoublement et abandon) que l'on désigne dans l'expression "déperdition d'effectifs" (définition donnée en 1961 par l'UNESCO).

Taux des flux scolaires par classe (1984-1990)
(Pc + Pv)

Tableau 4

CLASSES	E L E V E S			
	TAUX	G	F	G + F
CP1	P	85,25	84,76	85,45
	R	11,66	13,24	11,57
	A	3,09	2,00	2,95
CP2	P	81,94	82,06	82,69
	R	11,54	12,59	11,29
	A	6,52	5,35	6,02
CE1	P	78,58	76,75	78,33
	R	14,64	15,49	14,27
	A	6,78	7,76	7,4
CE2	P	74,29	72,89	71,10
	R	13,54	15,47	13,66
	A	12,17	11,52	10,24
CM1	P	80	76,52	75,43
	R	15,83	18,14	15,17
	A	4,17	5,34	9,40
CM2	P			
	R	41,96	42,96	40,44
	A			

G+F : Garçons et Filles ; G = Garçons F = Filles

P = Taux de promotion R = Taux de redoublement

A = Taux d'Abandon

Les taux sont exprimés en %

- Le taux de promotion varie entre 75 % (CM1) et 85 % (CP1). On note une forte déperdition au CM1 (25 %)

- Le taux moyen de redoublement varie entre 11 % (CP1-2) et 15 % (CM1) pour les cinq premières années et il devient très élevé au CM2 (40 %).

- Le taux moyen d'abandon varie entre 2 % au CP1 et 10 % au CE2.

Taux de réussite aux examens durant la période (1984-1990)

BURKINA FASO	C E P			ENTREE EN SIXIEME		
	G	F	G+F	G	F	G+F
	45,14	39,54	42,95	12,55	7,73	11,18

L'étude de la cohorte fictive ou reconstituée (cf. annexes 3) montre que sur 1000 enfants (Garçons et Filles réunis).

- 354 inscrits sur les 1000 au départ ont abandonné (35%)
- 646 (65 %) parviennent au CM2 dont 332 sans avoir redoublé, 224 ayant redoublé une fois et 90 ayant redoublé 2 fois.
- 397 obtiennent le CEP (40 %)
- 103 réussissent le concours d'entrée en 6e (10 %).

On note aussi que les garçons réussissent mieux les études que leurs soeurs (cf. annexes 4 et 5).

II.1.2.3 - Budget - Matériels didactiques (cf. Annexe 3)

L'examen du tableau (Annexe 3) indiquant l'évolution du budget et de l'enseignement primaire de 1982 à 1993 montre que la quasi totalité du Budget est consacrée à la paie du personnel (76,43 % en 1982 et 96,59 % en 1990).

La part du budget réservée aux matériels et aux investissements est négligeable.

Le diagnostic de l'enseignement primaire permet d'aboutir aux constats suivants :

- Sa faible couverture alliée à des disparités de toutes sortes.

- Son faible rendement (près de 40 % de déperdition : période 1984-1990).

- Coûts très élevés.

Il faut aussi noter que le contexte est défavorable, contexte caractérisé par la crise économique et les restrictions budgétaires. Ainsi la planification doit tenir compte à la fois des besoins immenses de scolarisation et des ressources très limitées.

II.2 - Processus de la planification scolaire

Dans le cas du 2ème Plan Quinquennal certaines stratégies ont été préconisées.

II.2.1 - Amélioration de la couverture

- Une réduction des coûts de construction des infrastructures scolaires (en privilégiant les matériaux locaux); meilleure utilisation de l'aide extérieure.

- Promotion du secteur privé par des mesures incitatives (facilité d'accès au crédit bancaire, octroi de terrains, réduction des taxes).

II.2.2 - Réduction des coûts unitaires

- Améliorer le rendement interne en réduisant les redoublants et les abandons ; prendre des mesures qui améliorent le travail des maîtres (formation, suivi, encadrement, indemnités).

- Meilleures utilisation des ressources humaines, matérielles et financières existantes.

- Généralisation des innovations pédagogiques.

II.2.3 - Améliorer la qualité de l'enseignement

- Formation permanente des enseignants
- Réduction des coûts des livres produits au Burkina
- Ouverture de nouvelles ENEP.

II.3 - Elaboration du Plan

Elaborer un plan c'est coordonner un ensemble d'objectifs et de moyens destinés à les réaliser. Le plan doit énumérer les objectifs, mais aussi indiquer les moyens grâce auxquels ces objectifs seront réalisés. Les objectifs du plan d'éducation doivent cadrer avec ceux que définis la politique générale de développement du pays.

Le 2ème Plan Quinquennal du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masse comporte quatre grands volets appelés programmes :

- Le premier programme concerne l'expansion de l'Enseignement de Base. Il énumère une série d'actions qui favorisent l'expansion de l'enseignement, de l'alphabétisation, de la scolarisation des filles. Il s'agit surtout de construction de nouvelles infrastructures et de recrutement de personnel.

- Le second programme est consacré à l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base ; il comporte aussi une liste d'actions (programme, formation des maîtres, etc) qui concourent à améliorer la qualité de l'enseignement.

- Le troisième programme traite de la rénovation du système. Il propose principalement une série d'études à réaliser pour mieux connaître le système et certaines innovations qu'il faut introduire.

- Le quatrième programme traite des modalités d'appui (institutionnel, matériel) aux structures existantes.

Après la rédaction du plan (DEP), il est validé par le MEBAM puis soumis au Conseil National du Plan pour adoption.

II.4 - Suivi et Evaluation du Plan

Un plan n'est utile que s'il est exécuté ; de même il est inutile de mettre en oeuvre un plan qui ne sera pas suivi. C'est pourquoi les problèmes urgents qui se posent après l'élaboration du plan sont :

- a) - la mise en oeuvre
- b) - le suivi-évaluation.

* a) - L'enseignement de base dispose d'écoles presque dans tous les villages ; la mise en oeuvre du plan nécessite des concertations dans toutes les régions du pays si l'on veut que les objectifs soient atteints.

L'objectif quantitatif d'expansion de l'enseignement de base va de pair avec la lutte contre les disparités dont les disparités géographiques.

Des objectifs quantitatifs ont été fixés par province dans le cadre de l'enseignement de base. C'est pourquoi les structures provinciales (DPEBAM) doivent être responsabilisées.

La meilleure garantie de cette réussite est le développement de la carte scolaire.

* b) - Certaines structures assurent le suivi de l'exécution du plan tant au niveau central (DEP) que provincial (SEP). Les moyens de suivi doivent être prévus dès l'élaboration du plan.

L'évaluation périodique de l'exécution du plan permet d'apprécier les résultats obtenus par rapport aux attentes ; en cas de besoin des stratégies peuvent être modifiées en fonction des moyens disponibles ou à mobiliser.

III. - LES CONTRAINTES

3.1. - Les contraintes internes

On entend par contraintes internes au Ministère les difficultés liées au dysfonctionnement du système et au manque des ressources.

* Dysfonctionnement : tant au point de vue administratif que pédagogique, le problème de qualification se pose ; le poste de travail et le profil correspondant ne sont pas connectés (sur le plan administratif surtout) ; les procédures de gestion du personnel ne sont pas maîtrisées ; on constate ici de la pénurie et là de la pléthore : par exemple on trouve des maîtres suppléants dans les centres urbains alors que des écoles restent sans maître dans les zones rurales ; certaines directions connaissent l'abondance d'équipement et d'autres le dénuement, etc.

Le budget du département ne prend pas en compte suffisamment les objectifs pédagogiques : ainsi la gestion administrative et logistique ne facilite pas la tâche des animateurs pédagogiques : ainsi certains enseignants restent 3 à 4 ans sans recevoir la visite de l'Inspecteur ; il faut noter une centralisation excessive dans la gestion du personnel : par exemple les chefs de circonscription ne maîtrisent pas le recrutement de leur personnel ; à chaque rentrée les maîtres ne sont pas mis à leur disposition à temps ; parfois même ils sont obligés de gérer des classes vacantes.

* Insuffisance des ressources

L'offre d'éducation est insuffisante (surtout dans les zones urbaines) ; cette insuffisance de l'offre d'éducation est attestée par la faiblesse du taux de scolarisation (30,69 % en 1992) et ses diverses disparités. Ainsi la rentrée scolaire constitue un véritable cauchemar dans les zones urbaines pour les

parents et les directeurs d'écoles ; malgré l'appui du privé, l'offre reste en deçà de la demande ; les SEP (Services des Etudes et de la Planification des Directions Provinciales) manquent de moyens appropriés pour le suivi des chantiers de construction d'écoles (manque de carburant) ; de même les DPEBAM, malgré leur bonne volonté ne disposent pas de logistique adéquate pour le suivi des maîtres dont la qualification est faible. Au niveau de l'administration scolaire on constate une mauvaise répartition du personnel (pléthore dans les administrations centrales et pénurie dans les directions extérieures). Le budget n'est pas mis en place à temps et les 90% servent à payer les salaires ; si bien que l'achat d'équipement et de matériel didactique s'avère impossible ; la rémunération du personnel n'est pas liée au poste occupé mais au corps d'appartenance (ceci est valable pour les autres agents de la Fonction Publique).

3.2 - Les contraintes externes

Les contraintes externes sont les difficultés que rencontre le MEBAM dans son environnement ; donc les perturbations du plan proviennent de divers horizons ; ainsi on peut citer :

* Rivalité entre communautés : lors de l'écriture du plan, tous les besoins exprimés à la base (ou non exprimés à ce temps) n'ont pas été pris en compte, cela constitue une source potentielle de conflits entre les communautés à la base ; chacune veut obtenir son école ; il y a un trafic d'influence et de fil en aiguille on voit surgir un peu partout des écoles hors plan, (cf annexe 4) le recrutement des maîtres étant limité, le Ministère n'arrive pas à satisfaire toutes les demandes d'ouverture hors plan ; cela pose des problèmes de frustration et de mobilisation parfois.

* Le non respect des engagements des populations ; en effet l'aide extérieure intervient dans la construction des infrastructures scolaires avec la participation des populations. Ces dernières, n'ayant aucune idée de la programmation, ne se

soucient pas des délais ; parfois les normes en construction scolaire ne sont pas respectées ; cela amène à différer l'autorisation d'ouverture et compromet ainsi la réalisation du plan.

* Zones défavorisées : ce sont des zones où les conditions de vie des maîtres sont pénibles (manque de logement, de soins de santé, d'approvisionnement, enclavement, hostilité par ignorance des parents vis-à-vis de l'école).

Ainsi, les maîtres boudent ces zones et n'y vont que malgré eux ; aussi ils n'y restent pas longtemps, tout juste le temps réglementaire pour pouvoir fuir la zone ; donc ces zones sont le théâtre d'un défilé incessant de "nouveaux" maîtres en instance de départ. Le travail pédagogique est mal assuré dans ces conditions et l'échec constitue le lot des écoles de ces zones : on parle alors de mobilité de personnel.

* Le recrutement du personnel enseignant est effectué par un autre Ministère qui peut ne pas prendre en compte les préoccupations du MEBAM ; ainsi on enregistre des retards dans la mise en place des maîtres lors des rentrées (3 à 4 mois parfois après la rentrée). Cela ne facilite pas la tâche des Inspecteurs et crée des blocages dans l'exécution des programmes scolaires ; les fonctionnaires-élèves (IP-CPI-IEPD) ne rejoignent leurs établissements de formation que tardivement (3 à 4 mois).

* Le Budget n'étant pas mis en place à temps, (en 1992-1993 le budget a été mis en place en Juillet 1993) le fonctionnement des services se trouve ralenti ; des maîtres recrutés en Octobre de la rentrée ne peuvent pas disposer de leurs salaires ; ce qui occasionne beaucoup d'absences et de rupture de travail des maîtres ; de même les Inspecteurs sont obligés d'attendre la dotation de carburant pour les visites des classes.

IV. - PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

4.1 - Au niveau des contraintes internes on peut proposer les stratégies suivantes :

* Concernant le personnel : la formation et la responsabilisation des agents doivent être de rigueur. La gestion de ce personnel doit respecter des règles précises : qualification, efficacité, sens du service public, décentralisation.

* Concernant les ressources financières et matérielles disponibles : il s'agit d'une gestion contrôlée des fonds, des infrastructures et des équipements ; il faudra aussi valoriser le potentiel existant (utilisation optimale des capacités d'accueil existantes ; utilisation et répartition adéquate des équipements). L'évaluation régulière des performances du système par rapport aux objectifs qui lui sont assignés s'avère indispensable pour accroître sa crédibilité auprès de ses partenaires (Ministère des Finances, bailleurs de fonds, parents d'élèves). Il faudra mobiliser de nouvelles ressources en suscitant par exemple les investissements privés par des mesures incitatives.

4.2 - Au niveau des contraintes externes

Les stratégies préconisées au niveau de ces contraintes interfèrent avec celles du niveau précédent ; en effet il y a une part de responsabilité de l'Administration dans les constructions hors plan, la désaffectation de certaines zones par les maîtres et la lourdeur administrative ; ainsi certaines stratégies peuvent être suggérées pour atténuer les effets pervers des perturbations de l'environnement social, politique et économique.

* Concernant les constructions hors plan, il faudra mettre en place la carte scolaire et l'appliquer avec rigueur ; sensibiliser les populations afin d'obtenir leur collaboration dans l'exécution du plan ; utiliser à bon escient l'aide extérieure pour résoudre les disparités en matière d'implantation des infrastructures scolaires ; instaurer les classes multigrades et les classes à double flux.

* Concernant la mobilité du personnel enseignant, on pourra envisager une régionalisation du recrutement et une amélioration des conditions de vie dans les zones défavorisées cela implique une gestion mieux contrôlée et la motivation du personnel.

* Concernant le budget, il faudra améliorer l'arbitrage du Ministère des Finances et du Plan afin de reconnecter les processus budgétaires avec les activités du MEBAM : modifier les procédures de préparation et d'exécution du budget (prendre en compte la préparation de la rentrée, les contraintes du calendrier des examens, la mutation du personnel) ; en contrepartie, il faudra mettre en place une gestion rigoureuse des ressources.

C O N C L U S I O N

Le processus d'élaboration du second plan s'est déroulé en six étapes/ la collecte des données, le diagnostic, la définition des objectifs, l'analyse et les stratégies, la rédaction du plan et enfin l'adoption du document). Ce plan a été élaboré donc en prenant en compte les préoccupations des populations; ainsi du village au niveau central, en passant par le département et la province, toutes les couches sociales (populations, techniciens du Ministère et autorité politique) ont été impliquées. A tous les niveaux des problèmes se sont posés (gestion du temps, mobilisation et allocation des ressources, arbitrage des intérêts etc) et des solutions ont été proposées.

En tout état de cause, l'existence de ce plan atteste les préoccupations de l'autorité politique de mieux maîtriser la gestion du système éducatif.

BIBLIOGRAPHIE

- Colloque National sur l'Enseignement Secondaire
(13-17 Avril 1993)

Document introductif.

- Deuxième Plan Quinquennal de Développement 1991-1995
(Volume 1).

- Décret 289 bis/PRES/EN du 3 Août 1965.

- Projet Plan d'Action de l'Education de Base pour Tous
(M.E.B.A.M.).

- Statistiques Scolaires du M.E.B.A.M.

TABLEAU VIII : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES
PUBLIC & PRIVE

ANNEES	S E X E	CP1		CP2		CE1		CE2		CM1		CM2		TOTAL DES COURS	
		PUB	PRI	PUB	PRI	PUB	PRI	PUB	PRI	PUB	PRI	PUB	PRI	PUB	PRI
1983	G	36443	2879	29706	2201	21133	2120	19364	1645	16219	1325	18861	2565	145547	12636
	F	20440	2142	17574	1590	12618	1283	11481	1017	9535	812	10308	1396	84114	8240
	T	56883	5021	47280	3791	33751	3304	30845	2662	25754	2137	29169	3961	229661	20876
1984	G	38051	2991	34944	2395	24766	2263	22370	1883	17390	1568	21306	2562	161306	13662
	F	21795	2269	19578	1629	14664	1498	13059	1099	11531	989	11551	1659	92621	9143
	T	59846	5260	54522	4024	39430	3761	35429	2982	28921	2557	32857	4221	253927	22805
1985	G	46991	3855	35923	2413	32553	2413	24638	2018	20079	1764	22669	2864	182853	15327
	F	26503	3011	20960	1766	18501	1617	14568	1311	11746	992	12414	1951	104692	10648
	T	73494	6866	56883	4179	51054	4030	39206	3329	31825	2756	35083	4815	287545	25975
1986	G	47249	4312	46290	3161	33830	2762	29073	2387	21808	2074	25557	3466	203807	18162
	F	27161	3293	26629	2298	19972	1737	16615	1546	13014	1401	13936	2236	117327	12511
	T	74410	7605	72919	5459	53802	4499	45668	3933	34822	3475	39493	5702	321134	30673
1987	G	50611	4850	47128	3266	43868	3088	30006	2698	24741	2379	28332	4419	225416	20700
	F	29100	3805	27397	2570	25411	2139	17453	1729	14774	1570	15425	2925	129560	14738
	T	79711	8655	74525	5836	69279	5227	47459	4427	40245	3949	43831	734	354976	35438
1988	G	46998	5229	49832	4055	44787	3363	38123	2984	25705	2713	30542	4323	235987	22667
	F	27355	4099	28856	3004	25927	2450	22302	2173	15124	1793	16858	3312	136422	16831
	T	74353	9328	78688	7059	70714	5813	60425	5157	40829	4506	47400	7635	372409	39498
1989	G	53433	5358	46352	4265	47402	3986	38992	3378	32550	2997	33195	4651	251924	24635
	F	32731	4197	27545	3241	27990	2808	23024	2388	19121	2104	18088	3533	148498	18271
	T	86164	9555	73897	7506	75392	6794	62016	5766	51671	5101	51283	8184	400422	42906
1990	G	57013	5025	51045	4244	45076	4126	42281	3493	33307	3049	39878	4796	268600	24733
	F	34933	3796	31909	3135	27508	2919	24974	2441	20208	2264	21720	3839	161252	18394
	T	91946	8821	82954	7379	72584	7045	67255	5934	53515	5313	61598	8635	429852	43127
1991	G	58538	4737	56367	3921	49836	4296	40560	3723	36601	3406	44071	4706	285973	24789
	F	37031	3640	34701	3131	30972	3153	24930	2624	22336	2431	24842	3861	174812	18840
	T	95569	8377	91068	7052	80808	7449	65490	6347	58937	5837	68913	8567	460785	43629
1992	G	61515	4411	57285	3657	54143	4065	43702	3903	36455	3472	47237	4857	300337	24365
	F	39013	3242	36470	2745	33785	2925	27827	2665	22999	2453	27388	3797	187482	17827
	T	100528	7653	93755	6402	87928	6990	71529	6568	59454	5925	74625	8654	487819	42192

ANNEXE 2.

Taux de scolarisation par sexe et par Provinces en 1992

PROVINCES	TAUX GARCONS	TAUX FILLES	TAUX TOTAL
Bam	40,55	21,19	30,69
Bazèga	37,04	23,22	30,35
Bougouriba	34,53	17,18	26,22
Boulgou	30,98	19,80	25,75
Boulkiemdé	49,07	28,54	38,95
Comoé	46,41	29,38	37,96
Ganzourgou	22,42	11,13	16,99
Gnagna	12,00	4,93	8,56
Gourma	18,13	12,37	15,42
Houet	55,58	43,86	49,97
Kadiogo	87,31	77,84	82,45
KénéDougou	43,37	23,15	33,40
Kossi	21,66	12,79	17,39
Kouritenga	32,27	19,29	25,97
Mouhoun	34,84	26,33	30,71
Nahouri	36,30	25,32	31,06
Namentenga	13,61	7,34	10,58
Oubritenga	40,67	24,11	32,49
Oudalan	13,38	7,51	10,57
Passoré	39,74	18,70	29,30
Poni	19,69	12,46	16,26
Sanguié	42,26	27,08	34,88
Sanmatenga	26,19	12,09	19,21
Séno	11,40	7,06	9,32
Sissili	26,72	15,61	21,43
Soum	17,59	8,54	13,17
Sourou	43,18	29,76	36,61
Tapoa	18,11	9,31	13,90
Yatenga	47,24	21,11	33,73
Zoundwéogo	27,64	16,77	22,49
TOTAL	36,78	24,31	30,69

ANNEXE 3.

EVOLUTION DU BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE 1982 à 1993.

	PERSONNEL	MATERIEL	TRANFERTS COURANTS	EQUIPEMENT INVESTISSEMENTS	TOTAL	
1982	4 084 909	175 647	10 664 404	19 000	5 343 960	5 343 960
1983	6 190 461	210 000	1 104 668	100 000	7 605 129	7 605 129
1984	6 226 141	99 389	1 271 321	45 000	7 642 451	7 641 851
1985	6 446 912	350 322	1 313 779	30 000	8 141 013	8 141 013
1986	7 322 993	368 514	1 354 824	25 000	9 071 331	9 071 331
1987	8 635 175	240 322	1 510 923	10 386 420	10 386 420	10 386 420
1988	9 085 371	280 300	1 869 558	198 000	11 433 229	11 433 229
1989	7 566 962	116 600	202 567	161 400	8 047 529	8 047 529
1990	8 526 637	135 100	165 545		8 827 282	8 827 282
1991	9 630 318	317 525	155 187	301 160	10 404 190	10 404 190
1992	10 347 796	467 100	186 720	931 866	11 933 482	11 933 482
1993	9 841 051	551 433	284 850	1 348 398	12 025 732	12 025 732

SOURCE : DAAF/MEBAM.

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

PROVINCE D'OUBRITENGA

HAUT - COMMISSARIAT

Ziniaré, le 26 Mai 1993

N° 95- CHL /HAT/POTG/HC

Le Haut-Commissaire de la
Province d'Oubritenga

OBJET : Demande d'ouverture
exceptionnelle d'Ecoles réali-
sées hors-plan.

//-

Madame le Ministre de l'Enseign-
ment de Base et de l'Alphabétis-
tion de Masse à

- OUAGADOUGOU -

J'ai l'honneur de solliciter de votre très haute
bienveillance et de votre pouvoir discrétionnaire, la prise
en compte des Ecoles ci-dessous citées en vue de leur ouver-
ture à la rentrée scolaire 1993-1994.

!Départements!	Ecoles	! Etat	!Sources de financement
ZINIARE	Barkoundouba	Normalisation	Amis Français
	Guilongou B	"	République Fédérale d'Allemagr plus un O. de Luxembc
LOUMBILA	Daguilma	"	Amis Cana- diens
BOUSSE	Bidogo	"	Amis França
ZIEMENGA	Mionio-kodogo-Peulh	Ouverture Fine DIRM	

Ces Ecoles ont été réalisées hors-plan grâce à des
financements d'Amis Européens.

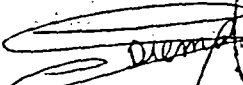
La prise en compte de ces réalisations hors-plan,
Madame le Ministre, ne sera guère un encouragement de votre
part à contourner la discipline du Plan, mais traduira votre
souci constant :

- d'encourager et de soulager des populations qui,
conscientes que leur épanouissement passe par l'éducation, s'
sont physiquement investies pour leur réalisation.

BURKINA FASO
Ministère de l'Enseignement
de Base et de l'Alphabé-
tisation de Masse
Arrivée le 11 06 JUIN 1993
2056

- d'encourager surtout les Amis Européens qui ont accepté nous aider dans notre effort d'éducation et qui aujourd'hui se découragent car à voir ces écoles fermées fautes d'Enseignants, ils ont le triste sentiment d'avoir effectué un sacrifice inutile.

- d'aider enfin à combler le déficit du taux d'exécution du Plan Quinquennal dont bien de projets de constructions d'écoles qui devaient être réalisées depuis, n'ont même pas encore reçu de promesse de financement nonobstant les multiples démarches et les efforts propres des populations.-


Baba D I E M
Administrateur Civil

